



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-163

PUBLIÉ LE 20 MARS 2023

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet-Service de la coordination des affaires parisiennes

75-2023-03-20-00003 - Arrêté modifiant l'arrêté N°75-2016-11-10-014 du 10 novembre 2016 portant création du conseil citoyen du 20ème arrondissement de la ville de Paris (4 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2023-03-20-00003

Arrêté modifiant l'arrêté N°75-2016-11-10-014 du
10 novembre 2016 portant création du conseil
citoyen du 20ème arrondissement de la ville de
Paris

**Cabinet
Service de coordination des affaires parisiennes**

ARRETE N°

modifiant l'arrêté N°75-2016-11-10-014

**du 10 novembre 2016 portant création du conseil citoyen du
20ème arrondissement de la ville de Paris**

**Le Préfet de la Région d'Île-de-France
Préfet de Paris
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** la loi n°2014-173 modifiée du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et notamment ses articles 1 et 7 ;
- VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment les « dispositions relatives aux conseils citoyens » précisées aux articles 153 à 156 ;
- VU** le décret n°2014-767 du 03 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;
- VU** le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU** le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L.1111-2 et L.1811-2 du code général des collectivités territoriales ;
- VU** les délibérations des séances du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 mars 2015 autorisant Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2015-2020 et le vote du contrat de ville au conseil de Paris ;

VU le contrat de ville parisien 2015-2020 signé le 07 mai 2015 et prorogé jusqu'au 31 décembre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral n°75-2016-11-10-014 du 10 novembre 2016 portant création du conseil citoyen du 20^{ème} arrondissement de la Ville de Paris ;

Considérant que la ville de Paris et la Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ont associé les habitants et acteurs des quartiers de la politique de la ville à la construction du contrat de ville à travers les États Généraux associatifs tenus en octobre 2014 ainsi que lors d'ateliers participatifs qui ont réuni plus de 700 personnes en décembre 2014 ;

Considérant que cette co-construction s'est poursuivie lors de l'élaboration des projets de territoire ;

Considérant la réunion entre l'État, la Ville et les représentants des conseils citoyens parisiens du 28 mai 2021 au cours de laquelle il a été décidé de procéder à la modification des arrêtés portant création des conseils citoyens, dans le but d'actualiser la composition de ces derniers ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser la composition du conseil citoyen du 20^{ème} arrondissement ;

ARRETE

Article 1:

L'arrêté n°75-2016-11-10-014 du 10 novembre 2016 portant création du conseil citoyen du 20^{ème} arrondissement de Paris est modifié par le présent arrêté en son article 4.

Article 2 :

A Paris, un conseil citoyen est mis en place dans chacun des huit arrondissements comportant un ou plusieurs quartiers prioritaires politique de la ville. Des temps d'échanges et de travail peuvent avoir lieu à plusieurs échelles en fonction du sujet : au niveau du quartier, voire du micro-quartier, de l'arrondissement, de plusieurs conseils citoyens limitrophes voire à l'échelle de la ville.

Assemblée ouverte, non figée, en prise avec le territoire dont il est issu, et dans laquelle l'ensemble des personnes intéressées peut s'impliquer, le conseil citoyen est animé par un groupe moteur dont la liste des membres (dite « liste principale »), révisable, si nécessaire annuellement, est annexée au présent arrêté.

Article 3:

Le conseil citoyen du 20^{ème} arrondissement est composé, d'une part, d'habitants prioritairement tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes (collège des habitants), d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux (collège des acteurs locaux).

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 | ☎ Standard : 01 82 52 40 00

Site internet : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

Twitter : https://twitter.com/Prefet75_IDF | LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/l-état-en-ile-de-france/>

Sa composition tend à la représentativité des différentes composantes des quartiers prioritaires de la politique de la ville du 20ème arrondissement.

La liste principale des membres du conseil citoyen comprend :

- au titre du collège habitants : 3 membres ;
- au titre du collège des acteurs locaux : 3 membres ;

Article 4:

Est annexé au présent arrêté la liste des habitants et des acteurs locaux siégeant au conseil citoyen du 20ème arrondissement de Paris.

Cette liste est susceptible d'être modifiée annuellement, par tirage au sort, à partir des listes complémentaires tenues au « fil de l'eau » ou proposées en tant que de besoin.

Article 5:

Le Préfet, Directeur de cabinet du Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 17 mars 2023

Le préfet, directeur de cabinet,

Signé

Christopher NOËL DU PAYRAT

ANNEXE

Liste principale

I. Collège des habitants – liste nominative

Nom	Prénom
JLAIEL	Amel
LE QUERE	Béatrice
NEDELLEV	Véronique

I. Collège des associations et acteurs locaux (dit « collège des acteurs locaux »)

Structure	Adresse du siège
AMI 20 : HEN François	81 rue Haxo, 75020 Paris
AMICALE CNL	52 rue des Panoyaux, 75 020 Paris
AMICALE DES LOCATAIRES ET AMICALE DES LOCATAIRES SQUARE D'AMIENS	c/o Mme Ollivier 126 Bd Davout, 75020 Paris